

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, Abonnement à l'Album Mensuel, etc.

Education.

Industrie.

Progrès.

INSTITUT CANADIEN.

UN MOT SUR LE COMTÉ DE RIMOUSKI.

CONSTITUTION MÉDICALE.

(Suite et fin.)

C'est ici que j'ai fixé mon séjour ; loin de la ville, où des amis, que je remercie de leurs zèle...

Regardez cette troncée faite au milieu des bois de l'île St. Bernabé qui est devenu nous, c'est l'ouvrage d'un hermite, mort il y a quatre-vingt ans.

Il habite de mon grand-père, seigneur de St. Bernabé. La permission de faire sur l'île autant de défrichement qu'il voudrait.

Remontons la rivière, quelle élégante courbure elle forme, voyez cette pointe couverte de saules, de peupliers et de sapins et ces charmantes petites îles qui ressemblent à des bocages flottants.

(1) J'omettais bien des détails trop longs pour le cours de ce travail.

les chutes dont nous entendions le bruit, elles sont placées l'une au dessous de l'autre comme des degrés, elles forment une hauteur d'environ cent cinquante pieds ; mais retournons nous reposer ; du moulin nous prendrons passage sur ces gais radeaux formés de madriers ; entendez vous le violon, voyez-vous déjà s'agiter les danseurs, le courant nous fera arriver à bon port après un joyeux voyage.

Reprenons notre route avec le lever du soleil : voici la Pointe aux Pères, ainsi nommée d'un établissement formé ici par les Pères Jésuites : quelle belle vue de la mer et quelle belle plage !

C'est le calme qui est beau ici, un horizon sans borne, la vue des vaisseaux qui appartiennent à la marine militaire et qu'on aperçoit sur cet espace immense, les cris des matelots qui se jouent tour à tour dans l'air et dans l'onde, ces plongeurs qui le col sous l'aile dormant avec la vague, les légères vapeurs que le soleil élève des eaux et qui donnent cette chaleur de teinte qui prête un air de méditation à tous les objets.

C'est ici le départ d'un nouveau genre de beauté ; le pays que nous venons de parcourir avec ses rochers, ses cavernes, son sol secoué, déchiré en tous sens, nous a présenté l'image de ces natures ardentes qui s'irritent de la faiblesse de leur être, s'agitent comme pour saisir un idéal qu'ils approchent mais qu'ils n'atteignent pas.

Voici Ste. Flavie. De cette pointe aux Senelles nous pouvons jouir de la vue de l'anse du Grand Mitis, la est le Cap à la Toue puis la rivière Mitis célèbre par la vengeance d'un sauvage ; arrêtons nous ici sur le bord de la mer... C'était au temps de la cession du pays aux anglais, un jeune sauvage fut exécuté à Québec, pour un crime que nous ne saurions dire.

Cette pointe est celle du naufrage, cette ri-

vière Tartigon. Voici la jolie grande rivière blanche avec sa robe d'écume, ce soir nous irons flâmbotter, c'est-à-dire, darder la traîne le long du rivage de la mer dans un canot à l'avant duquel on place un flambeau d'écorce.

Continuons notre route à l'embouchure de la petite Rivière Blanche, regardez ces milliers de gros cailloux c'est le rendez-vous de récréation des loups-marins, voyez-les par centaines s'approcher de ces roches, y monter, s'y maintenir malgré les efforts de deux ou trois autres, se remettre à l'eau pour à leur tour jouer le rôle d'assiégeants.

Voici la grande anse avec sa plage de sable, près d'ici sont des habitations, nous entrons dans la seigneurie de Matane. La pointe du Grand Matane et de l'autre côté cette jolie petite montagne de sable au bord de la mer isolée, découpée comme ces lettres de nos jardins, c'est le cap des Pilotes à l'entrée de la rivière Matane. Ce banc de sable qui est à quelque distance de l'embouchure de la rivière à ceci de remarquable que les gros vents le font changer de place d'une quinzaine à l'autre, c'est une colline mouvante qui s'élève du milieu de l'eau. C'est une belle rivière que la rivière Matane, elle ne présente pas ces accidents de terrains qui produisent ces chutes que l'on admire dans presque toutes les rivières de notre pays ; mais ses eaux larges, son cours tranquille et sinueux, ses bords qui quelquefois s'élèvent en amphithéâtre et quelquefois forment des plaines dont le niveau semble se confondre avec celui des ondes de la rivière, offrent un spectacle charmant, voyez au milieu de la rivière ce charmant bocage que traverse un canot, c'est la chaudière du moulin qui a fait ruisseler et se répandre les eaux qui ont enveloppé ce bocage qui n'en reverdit pas moins tous les printemps.

Nous terminerons ici notre voyage, je vais vous dire un mot du reste du comté qui à partir des bornes de la Seigneurie de Matane, ne présente plus qu'une seule habitation et point de chemin, en général le bord de la mer est peu susceptible de culture, mais à une très petite distance du rivage il y a des terrains magnifiques. La longue pointe est l'extrémité de l'anse du Petit Matane, c'est une terre basse ainsi que l'anse à la croix qui suit la longue pointe et se termine au cap à la Baleine, haut d'environ cent pieds et baigné par la vague : de là jusqu'à l'anse des Méchins le littoral est formé de caps, de rochers, de montagnes, dans cette intervalle est l'anse aux Crapenau ainsi nommé de l'aspect des rochers qui s'y trouvent au bord de la mer. Les Méchins sont des îlets situés près d'une anse où se déchargent deux rivières, appelées les Méchins, les Capucins sont deux rochers qui de loin ressemblent à des religieux recouverts de leur froc. Le rivage encore ici est en partie bordé de montagnes jusqu'au cap Chat qui termine le comté de Rimouski, et qui doit son nom à une éminence qui le surmonte et qui présente l'image d'un chat couché. Toute cette espèce de terre à l'aspect fantastique, est en ce point plus intéressante à visiter pour l'amateur de la nature : l'imagination des pêcheurs en a fait autrefois le séjour d'un géant dont on raconte plusieurs apparitions.

Je termine en faisant des vœux pour la prospérité de "l'Institut Canadien."

giant dont on raconte plusieurs apparitions.

Voici ma description du comté de Rimouski qui toute imparfaite qu'elle soit donnera toujours sur cette partie de notre pays des connaissances que peu possédaient avant. J'ai parlé dans ce travail de bien des choses qui n'ont pas pour Rimouski un intérêt exclusif ; mais on me pardonnera dans un écrit spécial d'avoir pensé à des intérêts généraux... Je sens comme tous les hommes et surtout les jeunes gens ce besoin d'expansion, de communication d'idées ; avec ceci, j'ai peu de goût pour les correspondances de journaux, je suis donc les petites occasions qui se présentent sans effort pour laisser déborder le peu d'idées qui se font en moi et qui ont trait à ces sujets de mes rêves et des élans de mon cœur, le bonheur des hommes et de ma patrie ! Je vous ai écrit comme j'aurais parlé devant un cercle d'amis, ayez pour moi cette indulgence dont on use dans l'amitié.

Maintenant un mot sur une idée qui m'est venue plusieurs fois en tête en faisant ce petit travail. Je voudrais que l'Institut Canadien entreprit un ouvrage qui serait une topographie du Canada en même temps qu'une petite excursion de tourisme à travers notre beau pays, et dont chaque partie séparée serait confiée à une ou plusieurs personnes. Chacune de ces personnes ferait donc une description du comté où elle résiderait ou qu'elle a bien connu, on pourrait joindre à ce rapport quelques pièces littéraires destinées à perpétuer le souvenir de quelques légendes populaires et faire de tout un ouvrage, qui serait une œuvre vraiment nationale, en ce que description du pays elle serait faite par les enfants du sol ; nationale en ce qu'elle ferait connaître les besoins et l'importance de chaque localité, exposés avec vérité et dépouillés de cette égoïste prédilection locale ; nationale en ce qu'elle perpétuerait le souvenir de mille petits événements qui peignent le caractère des nations et sont comme l'histoire de la famille, l'histoire générale étant celle de la race : nationale enfin parce qu'elle montrerait à nous, aux autres pays et surtout à cette France notre mère et qui semble nous regarder comme un enfant perdu dans une tempête que ni elle ni nous ne peuvent conjurer et dont en femme forte, elle fait noblement le sacrifice ; montrant, dis-je, nos ressources morales, intellectuelles et matérielles. Alors peut-être, après avoir chanté des hymnes à la Grèce, à la Pologne, un luth français trouverait-il encore un son plaintif pour le pauvre Canada. Alors peut-être les voyageurs français appelés chez nous par le désir de voir un combat corps à corps avec un ours, ou comment on traque l'original, ne viendraient-ils pas s'étonner devant nous de pouvoir nous comprendre et de trouver chez nous l'hospitalité ; alors peut-être les artistes de tous genres ne viendraient-ils pas comme le singe de la fable, nous montrer la lanterne magique, se réjouissant d'avance de nous voir crier. "J'y vois" avant que la lanterne soit éclairée.

Je termine en faisant des vœux pour la prospérité de "l'Institut Canadien."

J. C. TACHÉ.

Rimouski, 22 avril 1846.

Nouvelles Etrangères.

Le Standard publie les deux pièces suivantes, qui se rapportent à la question de l'Orégon.

Le comte d'Abberdeen à M. Packenham.

Foreign-Office, 3 mars 1846.

Monsieur, je suis heureux d'avoir à vous dire que le gouvernement de S. M. approuve entièrement les démarches que vous avez faites et que vous avez exposées dans votre dépêche du 29 janvier, ainsi que la lettre que vous avez adressée au secrétaire d'État américain, dans le but de savoir à une manière claire et positive si le gouvernement des États-Unis serait disposé à admettre l'application du principe de l'arbitrage au sujet de la question de l'Orégon, en proposant d'autres conditions que celles que ce gouvernement avait déjà rejetées.

Je suis, etc. Signé : ABERDEEN.

Le comte d'Abberdeen à M. Packenham.

Foreign-Office, 3 mars, 6 heures de l'après-midi, 1846.

Monsieur, depuis que j'ai reçu à cet égard votre dépêche du 5 février au comte de Malm, par laquelle vous m'informez que le gouvernement des États-Unis a définitivement rejeté notre proposition de résoudre par la voie d'un arbitrage la question de l'Orégon. Mais, la lettre partant ce soir, il me reste pas assez de temps pour pouvoir prendre un parti sur une question aussi sérieuse que celle qui est impliquée dans la résolution du président telle que vous venez de me l'annoncer.

Je suis, etc. ABERDEEN.

M. l'abbé Combalot vient d'adresser aux rédacteurs du journal l'Alliance la lettre suivante :

Lyon, 31 mars 1846.

Messieurs, Le clergé de France n'a que des larmes, des prières et une faible somme pour les souffrances de l'Inde et de l'Indochine ; mais les vœux du clergé français, n'en doutez pas, vers celui qui les recueille, sont jugés et ses vœux sont durs et ses supplices pesants pour les oppresseurs couronnés qui dévorent les peuples comme un morceau de pain.

Notre somme servira à panser les plaies et à soulager l'exil des Machabées du 19e siècle.

Vous les insérerez pour le modique offrande de quarante francs.

Agitez l'expression de mes sentiments.

L'abbé COMBALOT.

Les journaux américains contiennent le récit d'un horrible duel qui a eu lieu à Richmond entre deux journalistes. A la suite d'une polémique violente, une rencontre fut décidée. Chacun des combattants était armé d'un pistolet à six coups et d'une canne à dard. Placés à la distance de quarante pas, ils tirèrent quatre coups de feu sans s'atteindre. Alors furieux, ils se sont jetés l'un sur l'autre avec l'arme blanche dont ils étaient armés. Le duel a été fatal à tous deux ; l'un a eu la poitrine et la face labourées par l'épée de long poignard dont se servait son adversaire, et celui-ci est resté, le ventre ouvert, sur le terrain. Après cette scène de carnage, le vainqueur, s'étant relevé celui qui n'était qu'à moitié tué, a été ramené en triomphe à Washington.

À en croire le National, Louis-Philippe aurait couru ces jours-ci un sérieux danger : une épingle se serait glissée dans un plat d'épinards servi sur sa table, et c'est dans son assiette qu'on l'aurait trouvée. Mais on l'a arrêté à temps. A qui l'imper-foi compte imprudence ! C'est le restaurateur qui en a été rendu responsable. Mais on ignore s'il sera disgracié.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

— 1020 —

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

ET

LE MARGUILLIER.

XI.

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE MENNECY

ET LA GOUVERNANTE DU CURÉ.

(Suite.)

Mademoiselle Françoise avait fait ses premières armes à l'évêché de Versailles, en qualité de servante. Peu à peu elle était montée en grade, en passant par la hiérarchie des poussoirs, et, d'aide de cuisine qu'elle avait été d'abord, elle était parvenue à la dignité de cordon bleu. L'évêché de Versailles étant décadé, et celui qui l'avait remplacé ayant, comme on dit vulgairement, tout son monde avec lui, Françoise fut mise en disponibilité ; et comme l'âge lui avait un peu rouillé la main, elle fut trop heureuse de trouver à se caser chez l'abbé Caffieux, tout fier d'avoir pour gouvernante une femme qui avait été jadis cordon bleu chez son évêque.

Mademoiselle Françoise ne manquait pas

d'un certain acabit ; alerte, malgré ses cinquante-cinq ans, elle avait la répartie vive, et dans l'esprit une sorte de scepticisme qui la faisait cordialement détester de MM. les marguilliers de la paroisse de Mennecy. Un seul trait fera mieux juger de son caractère que la plus complète biographie.

Un vigneron du village étant mort subitement, et sa veuve voulant parler à l'abbé Caffieux, celle-ci arrive au presbytère.

— Que lui voulez-vous, à M. le curé ? lui demande d'un son d'autorité mademoiselle Françoise.

— J'voudrais faire dire des messes pour le repos de l'âme de not' pauvre défunt, répondit la bonne vieille, déjà cassée par l'âge.

— Eh bien ! vous n'avez pas besoin de M. le curé pour ça ! Ne suis-je pas là, moi ?

— Dam !... c'que ça s'paye, dret !... huit sous, et c'est bien cher !

— A Mennecy, ma bonne femme, nous ne disons plus de messes à moins de douze sous !

— Alors, j'irons trouver le curé d'Ormy, c'est un bon prêtre celui-là, ben charitable, et il m'a promis de me passer ses messes à six sous ; j'en aurons le double !

— Dans ce cas, allez-y ; mais je vous préviens d'avance qu'à ce prix-là vous n'aurez que de la drogue !

Le caractère de mademoiselle Françoise se résume tout entier dans cette brutale appréciation.

Consultée sur l'élection d'un nouveau marguillier par l'abbé Caffieux, Françoise avait donné son assentiment à la promotion orthodoxe du soldat laboureur ; elle avait même été plus loin que le pasteur lui-même dans l'application des avantages qu'on pouvait tirer de ce saint recrutement, et elle désignait déjà le futur marguillier comme le croquemitaine de la milice sacrée de la sacristie ; châtreaux, serpent et bédaux, gente fort adonnée au culte de Bacchus,

et exécutant parfois dans l'église des intermèdes dignes de la gothique fête de l'Ane ou de la Mère-Sotte. Selon les prévisions de mademoiselle Françoise, il suffirait d'un francement de sourcils de l'austère grognard pour rappeler à l'ordre, c'est-à-dire à la décence, les insubordonnés. L'ex-cordon bleu de l'évêché de Versailles n'avait jamais parfaitement lu Virgile, mais elle commentait parfaitement le *quos ego* que ce prince des poètes latins met dans la bouche de Neptune pour calmer les flots irrités.

Par bonne fortune, un marguillier, ivrogne de sa nature, et tonnelier de son état, était mort d'une indigestion et d'une attaque d'apoplexie combinées. Une place était donc vacante au hanc d'œuvre, et c'était ce siège convoité par tant d'ambitions du village qu'on allait offrir à M. Bourguignon.

Cependant, et comme on dit proverbialement, pour ménager la chèvre et le chou, le pasteur de Mennecy crut qu'il était prudent, avant de passer outre, de convoquer au presbytère une espèce de synode composé des quatre marguilliers suivants — le comte d'Harleville, marguillier d'honneur, n'ayant pas été appelé à cette délibération, — de sa gouvernante Françoise et de lui-même, qui, de droit prendrait la présidence. Cette assemblée se tint, en effet, sous l'influence qu'une communication de cette importance devait nécessairement faire naître.

— Messieurs, dit l'abbé Caffieux, après s'être mouché bruyamment et avoir puisé dans sa tabatière d'argent une énorme prise de tabac, vous n'avez pas oublié la perte que nous avons faite dans la personne de Bernalé Chalumeau, votre ex-collègue ?... C'était un homme qui, sous une écorce un peu rude, possédait des lumières !...

— Pas tant que moi, pensa tout bas un des marguilliers, qui était épicier.

— Quand il n'avait pas son petit coup,

dit tout haut un tisserand également morguillier.

— La charité chrétienne, reprit l'abbé, nous défend de faire un crime au prochain, surtout quand ce prochain est mort de ses imperfections. Eh ! qui de nous, messieurs, n'en a pas ? Ne sommes-nous pas souillés par le péché, et si celui-ci aime le vin outre mesure, l'avarice de celui-là n'est-elle pas notoire, et le libertinage d'un troisième n'est-il pas un scandale ?

L'épicier, qui était avaro, fit semblant d'éternuer pour amortir le coup de boutoir du pasteur, et le tisserand, qui passait dans le canton pour être plus aimable qu'il ne convient à un père de famille, toussa comme un bœuf dont une guêpe a piqué les narines.

Le pasteur s'étant aperçu que ses flèches avaient atteint leur but, reprit aussitôt :

— Ne nous occupons donc pas d'autrui, et pénetrons-nous de cette sublime parabole de l'Évangile, qui nous apprend qu'un aperçut une paille dans l'œil de son voisin, tandis qu'on ne voit pas la poutre qu'on a dans le sien. Et revenons à nos moutons, c'est-à-dire à ce pauvre Chalumeau, votre collègue à vous et à moi, l'uno de nos plus chères brebis, puisqu'il est mort avec les plus purs sentiments de religion ? Il sera difficile de remplacer un tel homme, continua l'abbé Caffieux ; cependant, après de mûres réflexions et une délibération sérieuse entre mademoiselle Françoise et moi...

A ce mot de *délibération*, la gouvernante se rengorgea, et ajouta, par forme de maintien, une quatrième épingle à son fichu de linon empesté.

L'abbé poursuivit : — Nous avons jugé que trois hommes dans la paroisse réunissent les qualités requises pour succéder dignement au défunt : Thibaut, le cordonnier, il est propriétaire, et vous le connaissez tous, puisqu'il est né dans ce village ;

c'est un brave homme. Il a bien été un peu jacobin dans sa jeunesse, mais à tous péchés miséricorde, et s'il s'est réconcilié avec l'Église, il ne nous appartient pas de surter sa conduite passée. *Secundo*, Michel Ladavoite, forgeron et électeur ; je ne sais même pas s'il n'est point éligible. C'est un homme veuf, riche et sans enfants ; ses qualités nous sont connues, puisqu'il assiste régulièrement aux vêpres et au salut. A ce propos, messieurs les marguilliers, je vous prie, sous tant que vous êtes, d'être plus assidus aux offices. Dimanche dernier, à l'exception de M. le comte d'Harleville, on ne voyait pas à la grand'messe un seul marguillier au banc d'œuvre ; ceci a causé un grand scandale ; je vous le dis ici entre nous et en passant. Vous prétendez toujours quelques affaires pour ne point assister soit à la messe, soit aux vêpres ; cela se peut tolérer jusqu'à un certain point ; mais le jour de Pâques, qui arrive dans trois semaines, et qui est la grande fête des chrétiens, j'espère bien qu'aucun de vous ne manquera à cette religieuse solennité. Il est bon de penser aux choses de la terre, mais il ne faut pas, pour cela, négliger les affaires du ciel.

Après cette philippique apostolique que l'abbé Caffieux jeta au visage des vœux de son église, il s'arrêta un moment et aspira longuement une seconde prise de tabac ; car le but secret de l'abbé Caffieux, en adressant à ses ouailles un semblable discours, était de faire perdre de vue aux marguilliers les titres des deux candidats présentés par lui au banc d'œuvre :

— Le troisième habitant de Mennecy, dit-il, dont j'ai à vous soumettre la candidature, est l'ancien sous-officier de l'ex-garde impériale, M. Magloire Bourguignon, surnommé le Baloufré. Celui-là n'est pas requis de sa personne, mais il y est domicilié et établi depuis plus de dix-sept ans ; en outre, il est marié à la fille du père Quilleret, le vigneron, lui-même ancien



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 19 MAI, 1846.

Les biens des Jesuites.

La question tant controversée des Biens des Jésuites est aujourd'hui à l'ordre du jour; elle est soumise à la législature-unie, et doit recevoir son lot intéressant par finale. Cette question est trop importante pour que nous la laissions passer sans lui donner toute l'attention, dont nous sommes capables, et sans élever notre humble voix pour réclamer, nous aussi, au nom de la justice, de l'équité et surtout du droit le plus incontestable, ce qui appartient à nos pères, et ce qui nous appartient légitimement.

En présentant la liste civile à la considération de la chambre d'assemblée il y a quelques jours, le cabinet actuel a placé sur le tapis la mesure qu'il se propose de soumettre, et a témoigné son intention d'approprier les biens provenant de ces biens à des buts d'éducation généralement.

D'un autre côté nos évêques catholiques qui nous représentent en cette affaire, ont présenté à la chambre leur requête accompagnée d'un mémoire, dans lesquels requête et mémoire non-seulement ils réclament la propriété de ces biens comme appartenant au domaine de l'Eglise catholique en Canada, mais dans lesquels ils établissent leurs droits et les notes d'une manière irréfragable.

Grâce à ce mémoire que nous avons lu avec attention et intérêt, nous pouvons donner à nos lecteurs en deux mots, l'histoire de cette fameuse question, qui pendant près d'un demi-siècle, a été un des griefs les plus légitimes de la population Franco-canadienne.

Lors de la conquête du pays, les Jésuites étaient en possession paisible de différents biens, qui leur avaient été donnés soit par les rois de France, soit par des particuliers ou qu'ils avaient achetés eux-mêmes. Parmi les articles de la capitulation accordés alors, est le suivant: "Toutes les communautés et tous les prêtres conserveront leurs meubles, propriétés et l'usage des seigneuries et autres biens, que les uns et les autres possèdent dans la colonie, de quelque nature qu'ils soient, et les dits biens seront conservés dans leurs privilèges, droits, honneurs et exemptions." En 1773, le Pape Clément XIV, supprima l'Ordre des Jésuites et ils cessèrent de se recruter en Canada, comme ailleurs, mais ils n'en conservèrent pas moins en ce pays l'administration et la possession de leurs biens, jusqu'en 1800 lors du décès du Père Cazot le dernier d'entre eux. Le gouvernement anglais s'en empara alors comme de biens vacants, malgré les protestations et les réclamations des évêques et du clergé catholiques; mais sachant bien qu'elle n'y avait aucun droit et pour sauver un peu les apparences, la couronne laissa ces biens à part et les revenus s'accumulèrent jusqu'en 1832; cette année elle céda aux justes remontrances de la législature provinciale, mit ces biens à la disposition du parlement, qui décréta que les deniers en provenant, seraient employés aux fins de l'éducation.

Voilà où en sont les choses. La question est donc aujourd'hui de savoir si ces biens et les deniers en provenant doivent être appropriés à l'établissement et au maintien des collèges et des écoles catholiques, ou bien si on peut les prendre pour l'éducation générale, sans distinction de religion.

Le principal argument du Pilot, et celui sur lequel il s'appuie pour prouver que les évêques ont perdu le droit de réclamer les biens des jésuites, c'est qu'ils n'ont pas protesté contre l'acte de 1832 par lequel le gouvernement impérial faisait à la législature provinciale l'abandon des susdits biens, pour l'éducation. Mais le gouvernement en remettant ces biens pour l'éducation, sans dire qu'il fallait les partager avec les protestants, ne semblait-il pas laisser subsister dans tout son entier le but originaire auquel ces biens étaient destinés, l'éducation catholique; et les évêques ne devaient-ils pas raisonnablement supposer que le parlement provincial étant le gardien des intérêts du peuple, après avoir obtenu la remise de ces biens, les remettrait entre les mains de qui de droit? Les évêques admettent bien que les réclamations faites par la législature du Bas-Canada, devaient avoir auprès du gouvernement impérial, plus de force que n'auraient eu les leurs, et qu'ils en seraient encore à réclamer si le parlement ne s'en fut pas mêlé; car tout le monde sait dans quel état défavorable s'est toujours trouvé le clergé catholique aux yeux du gouvernement. Il avait toutes les peines du monde à maintenir ses droits sur ce qu'il possédait; le séminaire de Montréal était menacé dans la possession de ses biens; les évêques de Québec, jusqu'après 1812, n'étaient pas reconnus comme tels, dans les dépêches officielles; ils n'étaient qualifiés que de *superintendent of the romish church*; les instructions privées données aux gouverneurs étaient toutes hostiles aux catholiques, et surtout au clergé, on semblait toujours tenir le bras secrètement levé sur eux *ad terrorem*. Or, nous demandons comment, dans un tel état de choses, les évêques auraient été reçus à venir réclamer exclusivement pour l'Eglise catholique des biens que le gouvernement regardait comme à lui appartenant, et que le parlement provincial ensuite regardait aussi comme biens, et comme biens nationaux? Les évêques étaient convaincus que leurs démarches trop précipitées n'auraient eu aucun résultat avantageux. D'ailleurs la législature ne paraissait pas déterminée, comme elle l'est maintenant à disposer de ces biens d'une manière permanente; les évêques semblaient donc justifiables d'attendre cette détermination pour venir de l'avant; c'est ce qu'ils font cette année, et ce qu'ils auraient fait plutôt si le ministère eut voulu les seconder. Au surplus ce n'est pas seulement cette année que les évêques ont réclamé ces biens; ils l'ont fait à plusieurs reprises, mais toujours sans succès, et même sans obtenir de réponses. Ils l'ont fait auprès de lord Durham en 1838, auprès de sir Charles Bagot en 1842, auprès de lord Metcalfe en 1845, bien plus de 1823, sur la recommandation des évêques, des pétitions furent adressées à la législature par les directeurs de certains collèges, notamment par feu M. Girouard, fondateur du collège de Saint-Hyacinthe, plus tard par feu M. Pinchaud, fondateur de celui de Sainte-Anne, et successivement

de Montréal. Si son usage devenait général, comme cela pourrait se faire, vu que les municipalités sont revêtues du droit de l'exercer, un bien grand avantage devra assurément en résulter. Quant nous aurons des chemins larges, il sera beaucoup plus facile d'aller avec deux chevaux de front. Dans plusieurs paroisses des alentours l'on voit assez communément les voitures à deux chevaux. Beaucoup de bois est apporté au marché, c'est dans ces voitures. Avec le temps, l'usage en deviendra assez général; au reste il ne faut pas forcément, changer les habitudes d'un peuple, qui sont aussi anciennes que l'habitation du pays même. Je voterai donc à renvoyer à six mois le projet de l'honorable membre pour la ville de Montréal.

Le bill fut rejeté à une majorité de 28 contre 16. Pour.—MM. Brooks, Colville, Cummings, DeBlury, Foster, Gowen, Hale, Macdonald (Cornwall), Macdonald (Glengarry), McConnell, Moffatt, Petrie, Robinson, Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott).—16.

Centre.—MM. Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boulton, Boullier, Cauchon, Chauveau, Daly, Dessauier, DeWitt, Jobin, Lacombe, LaFontaine, Lanier, Latière, Laurin, Lemoine, Leslie, Méthot, Murney, Nelson, Price, Roblin, Smith (Wentworth), Taché, Viger.—28.

Corporation de Montréal.

Mercredi, M. Moffatt fit motion que le bill pour amender les lois incorporant Montréal, fut lu une seconde fois. M. LaFontaine désirait que la seconde lecture de ce bill fut remise, vu l'indisposition de M. Drummond. Il désirait que ce bill et celui qui avait été introduit par M. Drummond fussent réunis en un seul acte.

M. Moffatt ne pouvait pas à cette époque avancer de la session remettre la lecture de son bill et par là risquer sa session. Il ne croyait pas non plus qu'il fut expédient de fondre les deux actes en un seul.

Le bill fut alors réjeté à un vote de 16 contre 28. Les deux clauses de ce bill qui consistent à autoriser la cour du banc de la reine à décider les différends de la corporation, et à faire occuper le fauteuil par le greffier de la cité, lors de l'élection du maire, furent emportées, après quoi il fut ajouté au bill trois autres clauses pourvoyant à l'élection d'un conseiller et d'assesseurs pour le Quartier Est; à l'élection, pour l'avenir, du maire et des conseillers d'ont l'élection n'aura pas eu lieu le jour fixé par la loi; et à la perception des cotisations pour l'année courante.

M. Lemoine ne voyait pas la nécessité de presser ces amendements, et il espérait que l'on donnerait au moins vingt quatre heures pour les considérer.

M. Moffatt dit que ces amendements lui avaient été mis entre les mains par le conseiller Gibb et le greffier de la cité, et qu'il les croyait nécessaires aux intérêts de la cité.

Il fut ensuite agréé de remettre à vendredi soir la considération de la dernière clause, et d'en faire alors le premier ordre du jour.

Vendredi 15 mai.

Liste civile.

La chambre se forme en comité, sur la liste civile. Sur motion de M. Baldwin, le salaire du juge en chef du Haut-Canada, fut réduit à 1250 au lieu de 1500.

L'item relatif au juge en chef du Bas-Canada fut réduit de la même manière. Le salaire du juge des Trois-Rivières fut réduit de 1000 à 500.

M. Moffatt fit motion que lorsque la place de juge en chef de Montréal deviendrait vacante, elle fut remplie par le juge en chef du Bas-Canada.

Quelques membres s'opposèrent à la motion, comme inapplicable à la judicature du Bas-Canada, et elle fut rejetée.

La motion de M. Moffatt pour réduire le salaire du juge en chef de Montréal à 1000 fut aussi perdue.

Lorsqu'il s'agit des salaires des procureurs et solliciteurs-général, M. Moffatt dit qu'il considérait qu'un procureur-général et un solliciteur-général étaient suffisants pour toute la province, et que les officiers de la couronne comme en Angleterre ne devraient point avoir de siège dans le cabinet. Il faisait donc motion de rayer les deux solliciteurs-général.

M. Gowan était en faveur de la motion; il était aussi d'opinion de donner à l'orateur de la chambre haute la même position qu'occupe le lord chancelier en Angleterre, de lui donner un siège dans le cabinet.

M. Baldwin s'opposa à la motion. M. le procureur-général Draper dit que ce vote était pour le présent; que si le parlement voulait par la suite faire un changement dans les officiers de la couronne, il pourrait le faire par un bill. En 1841, il avait été d'opinion de n'avoir que trois officiers de la couronne, au lieu de quatre, un avocat-général, un procureur-général, et un solliciteur-général; et il ne pouvait pas dire encore que ce changement ne serait pas avantageux. Maintenant il pensait qu'on ne ferait aucune économie en faisant les réductions proposées.

M. Robinson était d'opinion que le solliciteur-général n'eût point de siège dans la chambre; La motion de M. Moffatt fut perdue.

M. Baldwin proposa de rayer le mot "secrétaire civil" et d'insérer le mot "secrétaire privé." Il pensait que le mot de secrétaire civil était propre à donner à des personnes un malentendu sur la position de cet officier. Il avait toujours été d'opinion que la correspondance publique de la province devait être tenue par le secrétaire provincial, et que le secrétaire civil, ce qu'on appellerait secrétaire privé, devait communiquer de la part du gouverneur général avec le gouvernement impérial. Il était nécessaire que le secrétaire privé possédât la confiance personnelle du gouverneur général, et que le gouverneur eût fait précédemment connaissance avec lui, ce qui ne serait pas le cas, si cette place était permanente comme elle l'est maintenant.

M. Gowan pensait que ceci était une attaque directe contre le secrétaire civil qui était personnellement opposé au ci devant ministère.

M. Moffatt dit qu'il serait en faveur de l'arrangement proposé par M. Baldwin, mais il pensait que le nom de secrétaire civil devrait être conservé.

M. Baldwin dit qu'il était prêt à changer le nom de secrétaire privé, en celui de secrétaire du gouverneur.

M. Hall désirait savoir quel bien le secrétaire civil lui avait fait aussi bien qu'à ses constituants, pour qu'il dût lui voter tant d'argent pour ne rien faire.

La motion fut emportée. M. Gowan fit motion que les salaires du département du secrétaire civil fussent réduits à 2500 au lieu de 1786.

M. La Fontaine dit qu'un tel vote renverserait toute la mesure.

La motion fut perdue. M. Baldwin proposa de réduire toute la somme à 1536, ce qui avait l'effet de réduire le salaire du secrétaire civil à 750. La motion fut emportée.

Sur motion de M. La Fontaine les salaires des assistants secrétaires furent réduits de 250.

M. La Fontaine fit objection au grand nombre de clercs dans le département de l'inspecteur des douanes.

M. Moffatt était de la même opinion. M. Cayley dit que l'ouvrage ne pouvait se faire sans ces clercs, la correspondance étant maintenant très-étendue; et les salaires seuls de clercs considérables dans le travail du département.

Sur motion de M. La Fontaine, le salaire du député inspecteur général fut diminué de 250 par année.

Sur motion de M. Smith le salaire des greffiers du conseil exécutif fut réduit de 250.

M. F. X. BRAZEAU.

A transporté son Magasin de Marchandises A Sèches dans le Magasin de Fer ci-devant occupé par M. LEWIS HALDIMAND, rue St. Paul, 102, première porte après avoir dépassé le magasin qui l'occupait du côté du Marché-Neuf, vis-à-vis la Rue St. Vincent. Montréal, 19 mai.

Au lieu d'une percée au milieu de l'éboulement, on se mit à pratiquer une galerie parallèle au tunnel. Cette galerie, large de 1 mètre 40 centimètres, et haute de 1 mètre 50 centimètres, avait à traverser 36 mètres de terre. Douze ouvriers seulement pouvaient y travailler, en se relayant, nuit et jour, de trois heures en trois heures. Les prisonniers, instruits des efforts qu'on faisait pour les sauver, étaient pleins d'espoir; ils correspondaient avec le dehors, et l'un d'eux, qui était déjà resté cinq jours dans une position semblable, relevait le courage de ses compagnons lorsqu'ils faiblissaient. D'après des instructions qui leur furent données, ils purent aux derniers moments, contribuer eux-mêmes à leurs déliances en creusant à la reconquête de leur liberté.

Enfin, lorsque dimanche les ouvriers du dehors et ceux du tunnel se rencontrèrent, ils se précipitèrent dans les bras les uns des autres avec l'effusion la plus vive et la plus touchante. Toute la population des environs, avertie que la délivrance approchait, s'était rendue au souterrain et prodigua aux rescapés les marques d'un profond intérêt. Toute la soirée il y eut fête à Lusany et le long des chemins de la Forté. Nous avons dit qu'à Meaux on avait solennellement remercié Dieu de leurs déliances.

On pouvait craindre que le passage subit au grand air et l'émotion n'amenassent quelque accident; il n'en fut rien. La santé des 19 ouvriers est aussi satisfaisante que possible.

Une somme de 500 fr., recueillie au moment de leur délivrance, fut distribuée aux mineurs qui avaient opéré le sauvetage, et qui ont refusé le concours des 22 soldats du génie envoyés par le ministre de la guerre, ne voulant pas laisser à d'autres le soin de sauver leurs camarades.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PROCÉDÉS.

Mardi 12 mai, 1846.

Le secrétaire provincial présente un message de Son Excellence qui recommande à la chambre d'approprier une certaine somme pour faire l'exploration du terrain où devra passer le chemin de fer de Québec à Halifax, et pour faire un estuag du toit jusqu'à la ligne de la province.

M. Papineau présente un rapport de la commission nommée pour s'enquérir de l'état du département des terres.

M. Lemoine fait motion que 500 copies du rapport sur le bureau des terres soient imprimées.

M. Hall demande que le nombre soit porté à 1,000 copies.

Mercredi, 13 mai.

Quatre pétitions sont reçues. De Messire Leboradais et al, de la Rivière du Loup contre le bill des sleighs de travers.

Le rapport de la commission sur le bureau des travaux est renvoyé à un comité composé de MM. Thompson, Robinson, Hall, Williams et Chabot.

Les résolutions pour un prêt de 100,000 à 3 par cent aux incendies de Québec qui veulent se rebâtir, passe et un bill est préparé en conséquence.

Un message est reçu du conseil annonçant qu'il a passé le bill pour incorporer les Dames Religieuses du Bon Pasteur de Montréal, sans amendements.

Le bill pour régler les élections municipales de Montréal est renvoyé à un comité.

Le bill pour valider certains actes de notaires du Bas-Canada est de nouveau renvoyé à un comité.

Jeudi, 14 mai.

Les bills suivans sont lus pour la troisième fois et passent.

Bill pour changer la place du bureau d'enregistrement du comté de L'Intérieur.

Bill pour élever tous doutes quant à la validité de certains actes exécutés devant notaires dans le Bas-Canada.

Du conseil du King's Collège, demandant à être entendu, par son avocat, en défense des droits, privilèges et propriétés conférés au dit collège, contre le bill pour transférer ces privilèges à la Nouvelle Université.

M. Scott présente un bill pour indemniser les petits jurés de la campagne dans le Bas-Canada. Seconde lecture jeudi prochain.

Sur motion de M. Scott, le rapport des commissaires sur les pertes par les troubles dans le Bas-Canada, est ordonnée d'être imprimée.

M. Boulton propose que le conseil du King's Collège soit entendu à la barre, par son avocat, contre les bills affectant la charte du King's Collège, jeudi prochain. Emporé.

M. Johnson se lève à sa place, et résigne son siège de membre pour Carleton.

Le bill pour amender les lois incorporant Montréal est lu une seconde fois et soumise.

Vendredi, 15 mai.

Sur motion de M. W. Stewart, l'orateur a ordre d'émaner son warrant pour l'élection d'un membre pour Carleton, à la place de J. Johnston, éc.

M. Laurin fait motion que la chambre s'assemble deux fois par jour, à compter de lundi prochain, la motion passe à la majorité.

La chambre se forme encore en comité sur le bill pour amender les lois incorporant Montréal, et le bill est ordonné d'être grossoyé.

DÉBATS.

Bill pour régler les chemins d'hiver.

Mercredi soir, M. Desaulniers présente à la chambre une requête des habitants de la Rivière-du-Loup, district des Trois-Rivières, en opposition au projet de loi introduit par M. DeBlury, tendant à renouer en vigueur l'ancienne ordonnance du conseil spécial, au sujet des chemins d'hiver.

En présentant la requête, M. Desaulniers dit que le comté qu'il avait l'honneur de représenter avait toujours été opposé à cette mesure, parce qu'il en reconnaissait toute l'inconvénient et l'inutilité. La partie de l'ordonnance surtout qui oblige d'atteler le cheval de manière à ce qu'une des lisses passe dans sa trace, ne leur semblait renfermer rien d'agréable ni d'avantageux. Il était heureux de voir à la tête des signataires de la requête, le nom d'un ancien membre du conseil spécial, qui pas plus tard que l'année dernière se résolut contre une requête de la même nature, en disant qu'il n'y avait aucune personne respectable sur la liste des pétitionnaires; cette année, ce vénérable vieillard a signé, comme par répartition, un des premiers. Une voix.—Nommez-le, nommez-le.

Je n'aimerais pas à le nommer, vu qu'on pourrait l'accuser de tergiversation. (Nommez, nommez). Eh bien! puisqu'on le désire, je dirai que c'est le nom de l'hon. M. Mayrand; et puissent tous ses anciens collègues dépouiller ainsi leurs préjugés, pour suivre les opinions de leurs compatriotes.

A la seconde lecture du bill, M. Nelson dit que son opinion quant à la supériorité des sleighs doubles avait toujours été la même depuis bien des années; il croyait sincèrement que les cultivateurs auraient plus d'avantage à se servir de ces voitures pendant l'hiver; mais cependant il était résolu de s'opposer à cette mesure, comme étant une mesure de coercition. Nous, représentants, nous sommes les serviteurs de nos constituants, et quand nous connaissons qu'une mesure déplaît généralement, nous ne devons pas la presser. Le pays a déjà été assez tyrannisé par le gouvernement pour que nous ne fassions pas à notre tour le métier de tyrans.

L'usage de la berge, est d'une grande utilité, j'ai vu les bons effets qu'il en résultent dans mes voyages dans l'île

—Lord Palmerston, depuis son arrivée à Paris, y a mené une vie assez occupée; samedi, il assistait, avec lord Brougham, à la séance de l'académie des sciences morales et politiques, et lundi à celle de la chambre des députés. On l'a remarqué dimanche, aux Tuileries, à un grand dîner auquel Louis-Philippe avait également invité lord et lady Londonderry. Hier, il a dîné chez le ministre des affaires étrangères, qui avait engagé à cette réunion les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse, de Turquie, et beaucoup de dames anglaises qui se trouvent à Paris. Enfin il dîna samedi chez le ministre de l'intérieur. On voit que nos gouvernements tiennent à se mettre gastronomiquement en cordiale entente avec l'ancien ministre whig, qui menaçait de les faire passer par le trou d'une aiguille.

—Avant-hier, l'ambassadeur de la Porte, Seleyman-Pacha, est arrivé aux Tuileries, avec sa suite, en grande cérémonie. L'ambassadeur et ceux qui l'accompagnaient étaient dans deux carrosses entièrement dorés; celui dans lequel se trouvait le pacha avait autour de l'impériale une galerie d'appareil royal. Ces deux voitures étaient attelées de huit chevaux, aux rênes de soie verte, tressées d'or; il y avait aux portières des domestiques à cheval, en grande livrée; deux laquais en arrière, un piqueur en avant; d'autres valets à cheval fermaient la marche, tous en tenue de gala. Dans le premier carrosse était l'ambassadeur, son premier secrétaire et l'introduit des ambassadeurs; dans le second quatre attachés; la voiture particulière de l'ambassadeur suivait le cortège, on y voyait un individu portant le costume turc. Parti de l'hôtel de l'ambassade, au coin de la rue des Champs-Élysées, le cortège a suivi la rue de Rivoli; il est entré dans la cour des Tuileries par l'Arc-de-Triomphe et la porte en face du pavillon de l'Horloge, où il s'est arrêté. De là, il s'est dirigé vers le pavillon Marsan, où il a repris l'ambassadeur à la sortie, et il a quitté les Tuileries dans l'ordre de son arrivée et par la grille d'honneur.

L'ambassadeur portait le nouveau costume turc, avec une large plaque de diamants; il avait une calotte rouge richement garnie d'or; c'est un homme de belle prestance, ses traits sont réguliers et expressifs, son teint est uni et fortement bronzé. Les attachés sont jeunes, fashionables et étaient fort gai.

*. IMPRIMERIE PHÉNOMÉNALE. —L'imprimerie que M. John Dickson possède à Baston (Etats-Unis) a reçu, depuis peu, une telle extension; que maintenant elle est, sans contredit, le plus grand établissement qui existe de ce genre. Le local que cette typographie occupe forme un espace de 14,297 pieds carrés, et il est divisé en quinze ateliers qui sont éclairés le jour par cent fenêtres, et le soir par deux cents lustres à gaz. Deux citernes distribuent l'eau dans cet établissement au moyen de tuyaux en fonte dont le développement total est de 250 pieds. Le nombre des presses de cette imprimerie est de 32, dont 10 sont mues par la vapeur et 5 par l'eau. Pendant l'année dernière, elle a employé 50,000 livres de métal au stéréotypage, et elle a fourni 6,000,000 de feuilles d'impression, qui, si elles étaient déployées les unes à côté des autres, présenteraient une longueur qui dépasserait celle de l'Océan.

LES 19 OUVRIERS DE COURCELLES.

C'est le jour de Pâques, à dix heures du matin, que les 19 ouvriers du souterrain de Courcelles ont été délivrés, après dix grands jours d'attente de leur part et d'efforts de la part de leurs camarades qui travaillaient à les sauver.

Le souterrain, qui s'ouvre sur un des cotés du village de Courcelles, aura 953 mètres de longueur; 200 mètres environ étaient percés; les travaux se poursuivaient nuit et jour, grâce à un système d'éclairage organisé dans le tunnel. Les choses en étaient là quand le vendredi 3 avril, à dix heures du matin, un éboulement sur une longueur de 41 mètres cut lieu dans le centre de la galerie, ce moment où 21 ouvriers y travaillaient. Deux purent se sauver; les autres étaient au fond de la mine et s'y trouverent ensevelis. Ils avaient devant eux une masse de terre de 41 mètres d'épaisseur, et sur leur tête une hauteur égale à celle du Mont-Valérien. Heureusement, un ruisseau d'écoulement recouvert qui avait été pratiqué dans le tunnel permit bientôt d'entretenir des communications avec les victimes, et offrit un espoir de salut.

Au moment du sinistre, toutes les lampes furent éteintes; les ouvriers assurèrent qu'à ce moment, ils virent comme des éclairs jaillir tout autour d'eux dans les terres du tunnel. Un espace assez considérable était resté libre; ils y recurent pendant vingt-quatre heures au milieu des ténèbres et dans une perpétuelle mortelle.

On sait l'intérêt qui s'attacha aussitôt à leur sort et le zèle qui fut apporté à leur délivrance; mais les premiers travaux, entrepris avec un ardeur trop précipitée, manquèrent le but qu'on se proposait. On perdit deux jours à un essai de déblaiement infructueux. Conduits avec plus de réflexion, les travaux laisseraient bientôt espérer le résultat si vivement désiré. Au moyen d'une corde introduite dans le ruisseau couvert, un va-et-vient avait été établi entre le dehors et la retraite des ouvriers; on avait de leurs nouvelles, on leur faisait passer des aliments et de la lumière. M. Gratiot, médecin à Lusany, qui, pendant tout l'accident, n'a pas plus quitté le tunnel que le digne curé de cette commune, leur envoyait des médicaments. Les ingénieurs, rassurés sur le sort des victimes, pouvaient donc conduire les travaux de sauvetage avec prudence et sûreté.

marguillier de cette paroisse, maintenant un des adjoints de notre maire, l'honorable M. Gonet, fonctions que le dit Guilleret, malgré son grand âge, sait remplir à la satisfaction générale. Depuis plus de dix-sept ans, M. Bourguignon habite la commune, où il a acquis des propriétés assez importantes; il est excellent citoyen, et quoiqu'il ne se montre que rarement à l'église, c'est un homme d'une moralité éprouvée et d'une sagesse exemplaire. Il hante peu les cabarets; il est bon voisin, ami serviable, enfin, si Dieu lui accorde la grâce de penser un peu plus à son salut, on pourra citer M. Bourguignon comme un modèle de bons exemples. Y a-t-il un incendie dans le canton? c'est lui qui y va voir à la tête des travailleurs; un bateau est-il sur le point d'être submergé dans la Juine? c'est encore lui qu'on aperçoit le premier voler au secours des naufragés. Grâce à lui, votre garde nationale est la plus aguerrie de toutes celles des environs. Dans un danger quel qu'il soit, il vaut à lui seul dix hommes: voilà, messieurs, de grandes considérations à méditer. Indépendamment de ses qualités personnelles, M. Bourguignon est chevalier de la Légion d'Honneur; or ceci, messieurs, dans les circonstances présentes, doit être d'un grand poids dans le choix que vous allez faire. Maintenant donc que voilà les noms des trois candidats et leurs mérites mis sur le tapis, délibérons, et prions Dieu qu'il nous éclaire. Nous oubliions pas qu'en l'absence de la piété de David et de Salomon, nous avons besoin de l'épée de Judas Machabée pour défendre le sanctuaire, de la sagesse de Joseph pour bien gouverner l'Eglise, et de la puissance de Samuel pour tenir en respect les malveillants et les impies!

Cela dit, le curé prit une nouvelle prise de tabac, en promenant avec satisfaction les yeux sur tout son auditoire.

ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE. (A continuer.)

par d'autres demandant des allocations pécuniaires pour les aider dans les généreux efforts qu'ils faisaient pour l'éducation, et toutes ces demandes étaient basées sur le droit qu'avaient les catholiques d'obtenir la remise des biens des Jésuites; toutes prétendaient obtenir un commencement de justice et faire faire au gouvernement un premier acte de restitution. Mais n'était-ce rien que cette déclaration formelle posée par l'évêque Hubert devant le comité protestant délibérant sur l'appropriation de ces biens en 1789? Ne signalait-il pas dès lors le droit des évêques quand il écrivait: "Je ne serais pas éloigné de prendre des mesures pour assurer le collège des jésuites, ainsi que leurs autres biens au peuple canadien, sous l'autorité de l'évêque de Québec. Mais à qui appartient le gouvernement de ce collège? s'il était remis sur pied? D'abord au père Glapion, jusqu'à sa mort, et ensuite à ceux qui seraient substitués par l'évêque."

Ce droit n'était-il pas reconnu, au moins indirectement par M. Smith le président du dit comité quand il disait dans son rapport: "Le très-révérend évêque de Québec n'était pas unique en suggérant qu'une partie des biens de l'Ordre dissous des Jésuites pourrait servir à tel objet." N'est-ce pas là assez de réclamations? Et parce que les évêques ont toujours réclamé avec modération et en des termes convenables à leur dignité, devraient-ils être mis hors de cause parce que ces réclamations ne datent pas précisément de 1833? Les évêques en disant dans leur mémoire, page 14 et 15, que les biens des Jésuites doivent être employés à l'éducation, que c'est un point arrêté et que personne ne conteste, ne font qu'énoncer un fait dont le gouvernement impérial avait enfin reconnu la justice, au lieu de les employer en partie comme il avait fait auparavant à bâtir la cathédrale protestante de Québec et à payer au fils protestant du juge Sewell £200 par an comme chapelain des Jésuites. Il n'est pas en avant de ce fait, perdent-ils le droit de réclamer ces biens pour l'objet pour lequel ils avaient été originairement acquis? Il nous semble que rien ne porte à tirer cette conclusion. Il est bien probable, à la vérité, que si les évêques catholiques eussent fait de l'agitation, s'ils eussent fait présenter chaque année pétition sur pétition, s'ils eussent fait appel à la population catholique, ils auraient peut-être obtenu ce qu'ils réclament aujourd'hui: c'est un moyen qui réussit à d'autres, mais qui ne convenait pas à leur position, et dans ce cas on devrait leur savoir gré, au lieu de s'en servir contre eux. Ceci nous rappelle ce qu'un révérend ministre du Haut-Canada dit, il n'y a pas longtemps, à un ecclésiastique catholique: Vous autres catholiques, disait-il, vous n'obtenez pas grand chose de la législature, savez-vous pourquoi? c'est parce que vous ne criez pas assez fort, vous êtes trop pacifique et la législature le sait. Qui dit voit bien que les membres du Haut-Canada le savent très-bien, car ils s'acquittent à merveille du rôle qu'ils connaissent être très-efficace. C'est pour cela que le King's Collège recevait jusqu'en 1844, malgré son immense dotation, £100 sterling chaque année, le Victoria Collège £300 sur les fonds publics, tandis que ceux du Bas-Canada ne recevaient que la modique allocation de £200 et quelques uns d'eux moins, quoique les biens des Jésuites fussent là et que les revenus s'accumulassent, ils étaient censés s'accumuler. C'est encore pour cela que plus de 20 grammar schools du Haut-Canada recevaient aussi chaque année £100 chacune, tandis qu'il y en avait à peine 2 ou 3 sur le même pied dans le Bas-Canada; voilà ce que c'est que de crier fort. Si le gouvernement voulait suivre la loi de la justice et de l'équité, il devrait remettre entièrement ces biens à l'évêque catholique qui seul représente les ordres religieux et peut en faire remplir les charges, quand ces ordres ne le peuvent plus; aussi dès que Pie VII eut rétabli l'ordre qu'avait supprimé Clément XIV, les gouvernements d'Espagne, du Portugal, de la Suisse s'empressèrent-ils de lui remettre les biens qu'il possédait avant la suppression; d'ailleurs Clément XIV en supprimant les Jésuites renvoya expressément l'administration de tous les biens de cet ordre entre les mains des évêques locaux.

C'est encore par le même sentiment de justice et d'équité que le gouvernement français, quoiqu'il ait retenu les biens des jésuites, a cependant senti à faire remettre en 1815 aux communautés religieuses du Canada plus d'un million de francs appartenant à ces communautés et qui se trouvaient être en France à l'époque de la cession des pays aux anglais.

L'espace nous manque aujourd'hui pour entrer dans plus longues dissertations sur cette importante question et reviençons dans notre prochain numéro. Nous espérons bien aisé d'éclairer l'opinion publique sur tous les détails de cette difficulté, et nous espérons que nous déposerons un grand effort pour conserver nos droits nationaux et assurer à nos enfants les bienfaits sans nombre, qui doivent résulter de la restitution à l'Eglise Catholique des biens qui nous appartiennent incontestablement.

L'ARTICLE DU JEUNE DR. TACHÉ SUR LE COMITÉ DE RIMOUSKI.—LA LECTURE DE L'HONORABLE A. N. MORIN SUR L'ÉDUCATION, ET LA GAZETTE DE MONTREAL.

Nous terminons aujourd'hui la publication de l'ouvrage sur le comté de Rimouski, cet intéressant travail d'un jeune Canadien, qui fait honneur à celui qui l'a fait, et à la patrie qui compte de tels enfants.

Dès le premier jour que cet article parut, dans le domaine de la publicité, il n'y eut qu'une voix pour les hommes instruits pour donner à cette œuvre le tribut de louanges et d'admiration qu'elle méritait sous tous les rapports. Tout ce que Montréal possède de plus éclairé en fait de science, d'art et de littérature, les membres de la législature, du clergé, du barreau et des autres professions libérales, et surtout les associés des clubs littéraires, (nous parlons ici des canadiens-français seulement), tous s'accablèrent de voir paraître l'article du jeune Dr. Taché, et se félicitèrent du talent remarquable et distingué qu'il nous a fait connaître, et des nobles sentiments qu'il exprime. La presse française a répété ce que tout le monde disait, et naturellement la presse anglaise lui a donné un grand écho.

Quelques journaux se sont laissés emporter à de longues considérations politiques mêlées d'amères récriminations au sujet de cet article. Ils ont vu dans quelques lignes bien poétiques, tracées par un jeune cœur enthousiaste, au souvenir de la terre de ses pères, de cette belle France, qui nous a donné encore aujourd'hui entourée d'une auréole de gloire et brillante de tous les rayons qui s'échappent du foyer

anglo-saxons, qui, à propos de bottes, nous tombent dessus, et nous appellent des rebelles et des traitres, et mille autres choses de ce genre. Aussi toutes ces billes politiques au sujet du "not our Kimouski" n'ont pas agité notre bile, et nous n'avons pas eu de ces accès de colère que nous n'avons pas eus, sur un numéro de la Gazette de Montréal, en date du 11 du courant.

La Gazette de Montréal, il faut vous dire, a paru avec des velléités littéraires, et c'est son appréciation littéraire de l'article du jeune Dr. Taché que nous allons vous communiquer. Le rédacteur de cette feuille a consacré sa première colonne éditoriale, ce qu'il appelle son leader, à critiquer l'article en question. Il en voit dans un journal français une mention honorable et il dit:

Tempeted by this high-flown eulogium we turned to the article referred to, and found it a rather rambling and schoolboy declamation on the topography of the county of Rimouski, containing as little precise information, as little matured reflection as could possibly be attained within the like number of words. "Of words," we say, in the plural. For little else is "un mot sur le comté de Rimouski," and this suite et fin of an unknown amount of precedent reaches the modest length of four columns. It would indeed be highly desirable if French residents would turn their attention to developing the industrial and economical capabilities of their localities, but that we fear demands an amount of patient and indefatigable application not to be expected from them. A flash-in-the-pan debating society brochure, like Mr. Morin's lecture on education, seems the utmost limit of their fondest aspirations.

Est-il possible d'égaliser une telle outrecuidance, une telle ignorance, et enfin pour nous servir du mot propre, une telle impertinence? Nous ne le croyons pas. Il est évident que le rédacteur de la Gazette de Montréal n'a pas compris un seul mot de l'article en question, si toutefois il a pu le lire. Il a peut-être écrit les lignes ci-dessus, dans un moment d'inspiration bachique; nous nous arrêtons à cette dernière supposition; l'allusion à la lecture de l'honorable A. N. Morin et aux capacités intellectuelles des French Residents, est d'aussi mauvais goût que le reste de l'article de la Gazette, et tout cela nous prouve chaque jour de plus en plus ce que nous avons découvert il y a bien longtemps, à savoir l'ignorance des écrivains anglo-saxons qui nous entourent, n'est égalée que par leur suffisance. Nos lecteurs nous pardonneront, si nous sommes un peu sévère cette fois; notre indignation est bien légitime. L'idée de voir nos œuvres littéraires critiquées par des Bœtiens, de la force des messieurs plus haut nommés, qui le plus souvent ne connaissent de la langue française que son existence, nous a mis de fort mauvaise humeur. Après le tribut d'éloges qu'avait rencontré l'article du jeune Dr. Taché, parmi l'élite des hommes instruits de notre société française, c'était une insulte bien grossière, bien méchante, de la part de la Gazette d'insérer une pareille critique. Nous n'entreprendrions pas une discussion avec la Gazette au sujet des capacités intellectuelles des anglais et des français dans cette Colonie et de la supériorité de l'une ou de l'autre race: nous pouvons cependant lui dire en passant, que tous les gens de lettres d'origine anglaise en Canada n'ont jamais écrit quelque chose qui vaille la peine d'être comparée à la lecture de M. Morin sur l'éducation ou à l'article de notre Dr. Taché sur le comté de Rimouski. Nous nous sommes occupés depuis quelques années spécialement de l'étude de l'anglais; nous avons suivi avec attention, avec intérêt, les progrès de nos compatriotes d'origine anglaise en fait d'art et de littérature; nous avons assisté à leurs clubs littéraires, nous avons vu leurs journaux et leurs revues publiés en cette province, et autant qu'il est en notre pouvoir de juger, nous ne voyons pas qu'ils puissent se glorifier de leur mérite littéraire. Parmi les arts libéraux, dans les sciences et dans les lettres, partout la supériorité intellectuelle des canadiens-français a brillé d'un vif éclat. Parmi nos compatriotes d'origine anglaise il y a bien des noms justement célèbres, de brillantes réputations, d'honorables exceptions, mais ces noms sont si rares qu'il n'y a lieu de faire la gloire de leurs compatriotes, ils font ressortir leur infériorité intellectuelle et morale. La littérature anglaise en Canada est un outrage au génie des Shakespeare et des Byron, que nous admirons tous. Il semble qu'on quitte le sol de sa patrie, l'Anglais y laisse tout ce qu'il avait de bon, ses inspirations, son esprit et son cœur.

NOUVELLES POLITIQUES. ARMÉE D'OCCUPATION.—La lettre suivante du général Taylor est la dernière de celles qui ont été communiquées au Congrès, lundi dernier, avec le message du Président, sur les relations des États-Unis avec le Mexique. Elle contient les dernières nouvelles officielles de l'armée de Rio-Grande.

Quartier-général de l'armée d'occupation, camp au près de Matamoros (Texas), 26 avril, 1844. A M. Padjudent-général de l'armée, Washington, (D. de C.)

Monsieur, J'ai à vous informer que le général Arista est arrivé à Matamoros le 24 courant, et a pris le commandement en chef des troupes mexicaines. Le même jour, il m'a adressé une communication contenant dans les termes les plus polis, mais dans lesquels il disait qu'il considérait les hostilités comme commencées et qu'il allait les poursuivre. Je vous enverrai la traduction de sa note et la copie de ma réponse aussitôt qu'elles seront prêtes. Je vous envoie ceci par un courrier. Je regrette d'avoir à vous informer qu'un détachement de dragons, que j'avais envoyé, le 24 courant, en reconnaissance, en haut et de ce côté de la rivière, a eu un engagement avec l'ennemi qui a été très supérieur. Le combat ne dura que très peu de temps: seize hommes furent tués ou blessés, le reste fut forcé de se rendre. Pas un homme du détachement n'a reparu, à l'exception d'un blessé que le commandant mexicain a renvoyé ce matin, de sorte que je ne puis donner avec confiance les détails de l'engagement, ni dire ce que sont devenus les officiers, sinon que le capitaine Hardee est sain et sauf et prisonnier. Les autres officiers étaient le capitaine Thornton et les sergents Mason et Cane. Le détachement était composé de 63 hommes.

Les hostilités peuvent donc être considérées comme commencées, et j'ai jugé nécessaire de vous en informer, du gouverneur du Texas, quatre régiments de volontaires dont deux de cavalerie et deux d'infanterie. La réunion de ces troupes demandant quelque délai, j'ai également requis du gouverneur de la Louisiane l'envoi, aussitôt que possible, de quatre régiments d'infanterie. Ces troupes réunies forment environ 5,000 hommes.

qui seront nécessaires pour pousser la guerre avec vigueur, et la porter, comme cela doit être, dans le pays ennemi.

J'espère que le département approuvera ma conduite dans cette affaire, et donnera les ordres nécessaires pour fournir à cette force additionnelle les provisions et les munitions dont elle aura besoin.

Si le Congrès passait une loi autorisant le Président à lever des volontaires dont le service ne pourrait expirer avant un an, ce serait d'une grande importance pour un service aussi éloigné.

Je suis, monsieur, avec respect, votre obéissant serviteur, Z. TAYLOR. Brigadier-général des E.-Unis.

— Nous traduisons du George-Town Advocate, de mardi dernier, le paragraphe suivant: "Nous apprenons verbalement qu'on a reçu hier, au département de la guerre, des lettres, d'une date de deux jours plus récente, et d'une nature plus satisfaisante, du camp du général Taylor. Le général avait reçu quelques renforts de Victoria (Texas), et il s'en rassemblait encore d'autres pour aller à son secours. Des hommes spéciaux ont pensé, d'après ces rapports, que le général Taylor avait alors des forces suffisantes pour rétablir les communications entre le camp de Matamoros et Point-Isabel, où les volontaires de Victoria, au nombre de deux cents, s'étaient réunis."—Franco-Américain.

L'acte par lequel les deux chambres ont déclaré que la guerre existait entre les États-Unis et le Mexique, par le fait de ce dernier, est devenu loi de l'État, et jamais mesure plus grave n'aura été prise avec plus de précipitation et de légèreté. A peine cet acte a-t-il été transmis à M. Polk par le congrès que le président l'a sanctionné et l'a fait suivre de la proclamation suivante:

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Attendu que le congrès des États-Unis, en vertu de l'autorité constitutionnelle dont il est revêtu, a déclaré par son acte en date de ce jour, que, par le fait de la république au Mexique, un état de guerre existait entre les deux gouvernements: en conséquence, moi, James K. Polk, président des États-Unis d'Amérique, je proclame par la présente, à qui de droit, le susdit état de guerre. Et il est spécialement enjoint aux personnes qui remplissent des fonctions civiles ou militaires, sous l'autorité des États-Unis, de faire preuve de zèle et de vigilance en s'acquittant des devoirs qui se rattachent à leurs fonctions respectives. Et de plus, j'exhorte tous les bons citoyens des États-Unis, au nom de leur amour pour la patrie, de leur ressentiment des injustices qui les ont forcés à recourir à la dernière ressource des nations offensées, et de leur désir d'arriver aux moyens les plus prompts, sous les auspices de la divine Providence, à abréger les calamités de la guerre, à s'efforcer de maintenir l'ordre, la concorde, l'autorité et l'efficacité des lois, en appuyant et fortifiant toutes les mesures qui peuvent être adoptées par les autorités constitutionnelles pour arriver à un prompt arrangement et à une paix honorable.

En foi de quoi, j'ai signé la présente et y ai fait apposer le sceau des États-Unis. Fait en la ville de Washington, le treizième jour de mai en l'an de grâce mil huit cent quarante-six, et de l'Indépendance des États-Unis le sixième-dixième.

JAMES K. POLK. Par le Président, JAMES BUCHANAN, secrétaire.

Nous ne savons pas si M. Polk a la tête quelque peu troublée par les fumées de l'ambition ou par son ardeur belliqueuse, mais tout ce qu'il a écrit, au sujet de cette guerre du Mexique, n'a point eu cette félicité d'expression et de pensée qui avait donné à son remarquable cachet de lucidité et d'énergie à son message inaugural. La proclamation ci-dessus et son dernier message ont une portée. M. Polk aurait-il comme Parachev qui dont Gil-Blas était le secrétaire? Ses facultés s'éclaircissent-elles? Ce qu'il y a de certain, c'est que ses homélies baissent à vue d'œil; mais nous croyons que c'est moins la faute de l'homme politique que du sujet qu'il traite. Une mauvaise cause est bien plus difficile à défendre qu'une bonne.

Quoi qu'il en soit, le gant est jeté; les Césars de Washington ont franchi le Rubicon, et ils l'ont franchi avec une unanimité digne d'une meilleure cause. Rectifions, en passant, les chiffres du vote du sénat sur la déclaration de guerre; ces chiffres ont été de 40 contre 2, et non pas de 50 contre 2, comme le télégraphe l'avait dit d'abord. Les deux opposants ont été MM. Thomas Clayton et Davis, appartenant au parti whig. MM. Calhoun et Dayton, démocrates, et Herrien, whig, ont refusé de prendre part au scrutin, et MM. Crittenden et U'pham ont accompagné leur vote affirmatif d'une protestation contre le titre et le préambule du bill. Le rôle joué par M. Calhoun dans cette discussion, est une noble et belle conséquence de celui qu'il a adopté dans la question de l'Oregon. Le sénateur de la Caroline du Sud s'est montré le premier des hommes d'état de ce pays; seul, il a compris l'importance de l'atténuation et le soin à lui porter de ses propres mains aux prérogatives si importantes et si élevées que la constitution lui a réservées. Ce corps a sanctionné une usurpation flagrante de ses prérogatives, ou plutôt il les a abdiquées lui-même en se bornant à contresigner, comme un fait accompli, une guerre dont il était de son droit et de son devoir d'apprécier minutieusement la nécessité et les conséquences. M. Calhoun a été le seul sénateur véritable qui se soit trouvé dans le sénat. En résistant aux entraînements de la foule, il a peut-être compromis sa popularité, mais il a grandi de fait coudees dans l'estime de tous les hommes sages; l'Europe le vengera de l'Amérique, et l'avenir le vengera du présent.

Hier, à 3 heures, P. M., Son Excellence, le Gouverneur-Général, s'est rendu en grande pompe à la salle du Conseil Législatif, pour donner la Sanction Royale à plusieurs Bills passés par les deux Chambres. Ces Bills sont au nombre de 37; voici le petit nombre qui concerne cette section de la Province: Le Bill pour amender les droit sur les Sucres et les Cuirs. Bill pour imposer des droits sur les Distillateurs et sur les liqueurs spiritueuses qu'ils fabriquent. Bill pour augmenter le salaire du Surintendant des Cuillers. Bill pour incorporer "La Communauté des Filles de la Charité," de Saint-Hyacinthe. Bill pour assurer la présence des Témoins devant les Magistrats en certains cas. Bill pour conserver certain Gibier dans le Comté de l'Islet. Bill pour amender l'Acte d'Encouragement de l'Agriculture dans le Bas-Canada, par l'établissement de Sociétés d'Agriculture. Bill pour incorporer "Les Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur," à Montréal.

ASSEMBLEE DES INSTITUTEURS.

Nous rappelons aux instituteurs de ce district que c'est vendredi prochain qu'a lieu leur assemblée dans les salles de l'Institut Canadien.— Leur présence est requise.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS. EUDI prochain, le 21 du courant, étant l'AS. CENSION, Fête d'Obigation, il ne se fera aucune affaire à cette Institution.

B. H. LEMOINE, Caissier.

Bureau de la Banque du Peuple, Rue St. François-Xavier, 19 mai.

DOCTEUR HORACE NELSON,

No. 4, Rue des Sœurs-Grises, près de la Rue de la Couronne. 19 mai 1846.

Election Semestrielle des Officiers de l'Institut Canadien.—14 mai, 1846.

Président.—A. Gérin-Lajoie, 1er. Vice-Président.—P. Blanchet. 2e. Vice-Président.—T. Lospérance. Secrétaire Archiviste.—P. Benoit. Ass. Secrétaire Arch.—I. C. Bousquet. Secrétaire Correspondant.—M. Lanctôt. Trésorier.—V. P. W. Dorion. Bibliothécaire.—C. Bazinet. Ass. Biblioth.—A. Gibault.

Membres ajoutés aux Officiers pour former le Comité de Régie.

MM. G. Oumet, M. C. Papineau, P. Guitté, E. Lecours.

IMPORTATION du Haut-Canada au port de Montréal, par le canal ou par le St. Laurent depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 15 mai:

Table with 2 columns: Item and Quantity. Flour: 60,224 barrels. Alkalis: 1,492 do. Pois: 14,441 minots. Porc: 2,529 barrels. Fruit: 45 do. Suif: 111 do. Tabac: 27 boucauts. Esprit: 422 quarts. Beur: 622 tinettes. Saindoux: 308 do. Bœuf: 523 barrels.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Montréal, 15 mai, 1846.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'accorder une licence à David B. Delisle, écuyer, pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique; et aussi une licence à Chs. N. Simms, gentilhomme, pour pratiquer comme apothicaire, chimiste et droguiste, dans cette partie de la province du Canada ci-devant Bas-Canada.

PORT DE MONTEAL.

ARRIVÉS.

- Mai 1.—Le Laurel, Hilder, Glasgow, J. R. Orr. Lady Seator, Duffill, Londres. Sarah, Barclay, Liverpool, A. Shaw. Magnet, Morton, Liverpool, Molson et Spiers. 15.—St. Andrew, Wyllie, A. Shaw, cargaison générale. Pearl, Chalmers, Londres, Gillespie, Moffat et Cie., cargaison générale. Milton, Ellis, Liverpool, A. Gilmour et Cie. Amity, Allan, Liverpool, Ryan, Chapman et Cie. 17.—Douglas, Richards, Londres, Gillespie et Cie., cargaison générale, 5 passagers. Souter Johnny, Price, Liverpool, Gillespie, Moffat et Cie., cargaison générale, 2 passagers. Flora Kerr, McNider, Glasgow, A. Burns, cargaison générale, 2 passagers, de Cham-et-11 d'entrepoint. Mary Allan, Wade, Liverpool, W. K. Baird, cargaison générale.

NAISSANCE

A Ste. Scholastique, le 11 du courant, la Dame du Dr. M. Prevost a mis au monde une fille.

MARIAGE

A Longueuil, le 14 du courant, par Messire A. Brais, prêtre, curé de St. Luc, M. Fra. Bruis, marchand, de cette ville, à Dlle. Héroïne Fournier, fille aînée de M. Toussaint Fournier dit Préfontaine, de Longueuil. A St. Sulpice, le 15 du courant, par Messire Moll, curé du lieu, M. Augustin Racicot, marchand, de Sorel, à Dlle. Marie Julie Caroline, sixième fille de M. Amable Robillard. A Québec, le 14, par le révd. M. Willongby, M. Rainbow, à Mary Ann, fille de M. John Phillips.

DECES

En cette ville, le 15 du courant, après une maladie de quelques heures, Virginie, enfant de P. Jodoin, Ecr., âgée de 2 ans et 9 mois. A Lachine, le 11, M. John Lieshman, âgé de 20 ans. A la Pointe aux Trembles, le 14, d'un coup d'apoplexie, Dame Marie Louise Archambault, veuve M. Jos. Bernard, âgée de 63 ans. Elle était sœur de Chs. Archambault, Ecr., et M. P. P. pour le Comté de Beauharnois. A Berthier, le 10, Dame Josephine Gauthier, épouse de feu Pierre Beaugrand dit Champagne, âgée de 68 ans. Ses éminentes vertus lui avaient mérité l'estime de tous ceux qui eurent l'avantage de la connaître.—Com. A L'Assomption, le 17 du courant, à la demeure de Joseph Charbonneau, Ecr., où elle résidait depuis 20 ans Dlle. Clémence Charbonneau, âgée de 55 ans. A Québec, le 16, des suites d'une chute, M. Léon Gingras, marchand, d'assez longue date, se perdit une épouse inconsolable et deux enfants en bas âge.

ANNONCES.

ATELIER DE RELIEUR, No. 15 Rue St. Vincent.

O. Beauchemin, vient d'ouvrir un Atelier de Relieur, dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent. Il se charge de toutes espèces de relieurs, et il espère, que par la bonté et la perfection de ses ouvrages, il continuera de se rendre digne du patronage public. Ses prix sont modérés. Montréal, 19 mai 1846.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS. EUDI prochain, le 21 du courant, étant l'AS. CENSION, Fête d'Obigation, il ne se fera aucune affaire à cette Institution.

B. H. LEMOINE, Caissier.

Bureau de la Banque du Peuple, Rue St. François-Xavier, 19 mai.

DOCTEUR HORACE NELSON,

No. 4, Rue des Sœurs-Grises, près de la Rue de la Couronne. 19 mai 1846.

ATTENTION!!!

LA VENTE de 28 LOTS, formant partie des Terrains connus sous le nom de "PROPRIÉTÉ DES HERITIERS PARTENAIS," située au Pied-du-Courant Ste. Marie, près de la Nouvelle-Prison, qui aurait dû avoir lieu le 12 du courant, a été REMISE, en conséquence du mauvais temps, au 27 MAI courant, sur les lieux, à MIDI précis.

Plusieurs LOTS sont très propices pour des Boucheries ou des Tanneries. J. A. LABADIE. 19 mai.

MAGASIN DE PROVISIONS, EPICERIES, VINS, LIQUEURS &c. &c. &c.

EN GROS ET EN DETAIL.

LES Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils ont transporté leur MAGASIN D'ÉPICERIE, sur la Rue St. Charles, voisin de l'HOTEL DUBOIS, Marché-Neuf, et, ils saisissent cette occasion pour informer plus particulièrement les marchands de la campagne qu'ils auront constamment en mains un assortiment général de Vaisselle en panier. Lards, Fleurs, Jambons, en gros et en détail, au goût des personnes qui voudront bien les honorer de leur patronage. Tous ordres seront exécutés sous le plus court délai et à des prix modérés. RIVET & BÉRIAU. Montréal, 14 mai.

AVIS AUX PECHEURS.

Récemment reçu et à vendre par le Soussigné: 9500 LIVRES FIL A FILETS, de deux livres. FIL A VOILE d'une qualité supérieure. FRANCIS MULLINS. Montréal, 19 mai 1846.

M. J. J. PUELAN, AVOCAT.

ANNONCE respectueusement qu'il a ouvert son Etude rue St. Louis, No. 17, dans une de ces maisons si connues sous le nom de MAISONS-CHEVALLIER ou des SEPT-GALLERIES, où il sera toujours prêt à se charger des causes et affaires de ses clients, et se flatte que par son attention et son assiduité il saura mériter leur confiance. Montréal 18 mai 1846.

ANATOMIE & PHYSIOLOGIE. SESSION DE L'ÉTÉ.

HORACE NELSON, M. D., Professeur à l'École de Médecine et Chirurgie, commencera le 1er JUIN, un Cours privé de LECTURES sur l'ANATOMIE et sur la PHYSIOLOGIE EXPERIMENTALE, à un nombre limité d'Élèves en Médecine. Préparations, Livres de Planches et de Texte, fournis aux Élèves sans charge. Office et Chambre de Lecture, No. 4, rue des Sœurs-Grises.

HOTEL DE L'OTTAWA, RUE MCGILL, (Ci-devant tenu par M. Hall.)

LE Soussigné, qui tenait dernièrement l'HOTEL DES CASCADES, B. C., avertit respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a loué l'Établissement ci-dessus, très-bien connu, et il espère que par la longue expérience qu'il a acquise en ce genre d'affaires, il donnera une entière satisfaction à ceux qui voudront bien l'encourager. Sa Table sera toujours amplement fournie des meilleurs Mets, et ses Vins et ses Liqueurs seront de la meilleure qualité. Ses domestiques seront attentifs et polis. Des Voitures seront toujours prêtes à transporter les voyageurs qui veulent débarquer chez lui ou qui s'embarquent dans les Steamboats. F. P. LAVIGNE. Montréal, 14 mai.

A M. JOHN LAMERE.

NOUS les Soussignés, acceptons le défi que vous faites à tous CHEVAUX TROTTEURS du Bas-Canada. Nous vous attendons à l'Hôtel de M. Joseph Rousseau, rue Notre-Dame, No. 201 pour fixer le temps et autres formalités, et pour déposer la somme indiquée par votre défi. SAMUEL PRICE, FERDINAND LEROUX. Louis Roy, Jos. ROUSSEAU, Témoin. Montréal, 19 mai.

MAGASIN DE MARINE.

A VENDRE. PAR LE SOUSSIGNÉ: ANCREs, Chaines, Cables, Goudron de Charbon, Cuivre Rouge, Brai, Résine, Toile à Voile, Etoupe à Calafater, Huile, Peintures, Suif, Carvelles, Enclous, Fiocelle, Compas, Pavillons de Goëlettes et de Steamboats, et autres articles pour la Marine. FRANCIS MULLINS, Quai des Steamboats. 20 avril.

PORCELAINE, FAIENNE, CRISTAL, GRÈS.

EN GROS ET EN DETAIL.

LE Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage. Son Fond de Magasin est maintenant complet avec les différentes descriptions de Marchandises sus-mentionnées, et il appelle particulièrement l'attention sur la grande variété d'articles de

KAOLIN IRON STONE.

Tables, dorées et unies, Services pour le Dessert le Thé, le Déjeuner et pour Chambres à Coucher; Lampe de Lecture, de Palmer, Lampes Couvertes avec Cheminées; Coupes pour manger le Pain, Verres à Gelée-Moules à Blanc-Manger, Services pour Thé et Café, de Métal Anglais; Couteaux et Fourchettes pour le Dîner et le Déjeuner, montés en Ivoire, Cuillères à Soupe et à Thé, Cabarets à Thé, Thermomètres, etc., etc. L'assortiment en Gros est complet, et il se trouve avec un assortiment très étendu de Marchandises communes convenables pour le commerce de la ville et de la campagne, lesquelles peuvent être vendues par ballots ou par lots d'une douzaine. Pour être vendus à Bas Prix.

ROBERT ANDERSON, 171, rue St. Paul, Prèsque vis-à-vis la Maison de Douane. Montréal, 27 fév. 1846.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

D'HORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET D'ARTICLES DE FANTAISIE.

TENU PAR

M. L. P. BOIVIN,

BIJOUTIER, No. 80, RUE ST. PAUL, en face du marche'.

M. BOIVIN offre en vente, un assortiment étendu de Bijouterie, d'Horlogerie, etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et Messieurs de la ville et de la campagne.

Il comprend: Montres de Dames [et essieurs, en Or, et en Argent, du goût le plus nouveau et de première qualité. Chaines en or françaises et anglaises. Tabatières d'argent, de dames et messieurs. Pendans d'oreilles. Épingles, épinglettes de corail et ormaline, etc. etc. Pendules de porcelaine avec vases à fleurs complets, formant la plus élégante garniture de corniche. Lunettes en or, argent et acier à verres concaves, convexes, et colorées; aussi toute espèce de verres de lunettes.

Une jolie collection, pour les amateurs de Cannes, Cravaches, Fouets, montés en argent et en ivoire; ainsi qu'un assortiment de cuillères, et de fourchettes en argent, qui sont aussi confectionnées à l'ordre selon les goûts.

M. B. se charge de réparations de pendules et de montres simples et compliquées, françaises et anglaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui seront exécutés avec soin et promptitude.

Montréal, 6 Janvier, 1846.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. MONTRÉAL, 25 mars 1846.

AVIS est par le présent donné qu'en conformité à l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, qui exige, "que dans les cours d'un mois après qu'une moitié du capital dont le prélevement a été autorisé, aura été souscrit," le Comité appellera une assemblée des propriétaires pour faire l'élection des Directeurs et passer des règles et règlements et autres affaires de la Corporation.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des PROPRIÉTAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE est par le présent appelée et aura lieu à l'HOTEL RASCO, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le QUINZIÈME jour d'AVRIL prochain, à MIDI précis, afin de mettre en l'Acte d'incorporation à effet par l'élection de TRIZE personnes étant propriétaires de pas moins de VINGT PARTS dans la dite entreprise pour être DIRECTEURS de la dite COMPAGNIE, et pour faire les Règles et Règlements et Statuts qui seront jugés convenables par les dits propriétaires.

Par ordre du Comité. THOMAS STEERS, Secrétaire.

N. B.—On peut se procurer des listes imprimées des actionnaires éligibles comme Directeurs, en s'adressant au Bureau de la Compagnie, No 8, Petite rue St. T. S.

CHAPEAUX FASHIONABLES DE LONDRES.

LE Soussigné vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES DE CHAPEAUX DE CASTOR, ET DE SOIE, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire. ANDREW HAYES.

TAPIS A L'HUILE.

A VENDRE, au Magasin de M. A. LAFLAMME, rue Craig, No 166, Marché à Foin, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grands assortis, pour chambre, passage et escalier, ainsi que pour tables, piano, etc., et autres Toiles, et Soies Cirées pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capots et Mantoux, etc.—15 mai.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir leur magnifique assortiment de CHAPEAUX A LA DERNIERE MODE DE PARIS. E. R. FABRE & Cie, Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 1 mai.

MARCHANDISES NOUVELLES

J. L. BEAUDRY & CIE.

No. 80, RUE NOTRE-DAME. J. L. BEAUDRY & COMPAGNIE, viennent de recevoir par les vaisseaux GREAT-BRITAIN, RORY O'MOORE, BRITANNIA et ERROMANGA, un assortiment splendide et très étendu de marchandises de fonds et de goût, et ils en attendent encore tous les jours par le PEARL, LADY SEATON, VIVID, et autres vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool. Montréal, 12 mai 1846.

NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE DE MONTREAL.

Le Soussigné annonce que sa NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE de la CITE DE MONTREAL, tracée par M. CANE, vient d'être publiée. Cet ouvrage, pour lequel on a rien épargné, contient une description exacte de la Cité telle qu'elle est maintenant, comprenant toutes les nouvelles rues, et tous les Emplacements avec leurs divisions, de manière qu'on peut s'en servir pour désigner une propriété en cas de vente ou autrement. Le Plan a été fait d'après l'arpentage actuel, de manière que cette publication ne peut être que très avantageuse à la prospérité de la Cité. Cette Carte peut être vue au Magasin du Soussigné où on peut s'en procurer. ROBERT W. S. MACKAY, No 115 rue Notre-Dame. 4 mai.

C. GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR, No. 17, Rue St. Gabriel, MONTREAL.

Le SOUSSIGNE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public de cette ville, en général, qu'il vient de s'établir au No. 17, Rue St. Gabriel. Il espère par son assiduité, sa ponctualité et le fini de son ouvrage mériter une part de patronage public. Il aura constamment en mains un assortiment complet de Draps, Casimiers, Tweeds, etc., etc.

Un assortiment choisi de SATINS, SOIES et autres Etoffes pour Vestes; le choix de ces Etoffes, est du dernier goût, et expés pour les dernières modes.

N. B.—Les personnes fournissant leurs effets, seront servis avec exactitude et à des prix raisonnables.

M. C. G., recevra chaque mois les MODES de Paris et de New-York.

C. GAREAU. Montréal, 8 mai, 1846.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. HOLLAND, No. 24, Rue St. Vincent,

Vis-à-vis la Maison qu'il occupait ci-devant au No. 19, de la même Rue, MONTREAL.

Le SOUSSIGNE informe Messieurs les Curés, Marchands et Instituteurs de la campagne, qu'il vient d'établir une Librairie et une Boutique de Relieurs etc., sous le nom de LIBRAIRIE CATHOLIQUE au No. 24 Rue St. Vincent de cette ville, qu'il aura à vendre tous les articles appartenant à sa ligne de commerce à aussi bas prix que qui que ce soit. Il apportera dans la confection de ses ouvrages tous les soins possibles, afin qu'ils ne soient pas surpassés en qualité par ceux offerts par aucun autre établissement de ce genre. Son fond de Librairie sera parfaitement assorti et comprendra tous les livres en usage dans les Ecoles de ce pays, et aussi différents Livres de piété ainsi que Papiers, Plumes et Encre etc. etc. etc.

N. B. Mr. J. B. HOLLAND se chargera de faire exécuter toutes sortes d'impressions, telles que Livres, Pamphlets, Lettres, Circulaires, Cartes d'Adresses et de Visites, Affiches etc. à des prix très modérés. J. B. HOLLAND. Montréal, No. 24 Rue St. Vincent.—mai 1846.

A LOUER

Un Magasin et Logement, Possession donnée immédiatement.

DANS cette belle Maison en Pierre de Taille à Trois Etages ci-devant occupé par JAMES CONNELL, Ssr. No. 130 Rue Notre Dame. La position de cette maison est la plus désirable de la ville étant sur le côté Sud et dans la partie la plus fréquentée. S'adresser à BEAUDRY & FRERE. 1 mai, 1846.

BUREAU DE LA COMPAGNIE

L'ASSURANCE MUTUELLE, CONTRE LE FEU,

COMTE DE MONTREAL.

Vis est par le présent donné, que M. G. N. GOSSÉLIN est autorisé à collecter ce qui est dû à cette Institution. P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire. Montréal, mai 4 1846.

LIGNE DU PEUPLE

LA CHAMPLAIN, TRAJET DANS LA JOURNÉE.

Le splendide et nouveau Steamer, FRANCIS SALTUS, CAPT. HENRY J. TISDALE,

NAVIGUERA, durant la Saison, pendant la journée, faisant ST. JEAN, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à CINQ heures A. M., et WHITE-HILL, MARDI, JEUDI et SAMEDI, aussi à CINQ heures A. M.

Un splendide Paquebot Part de WHITEHALL à l'arrivée du Steamboat pour transporter les passagers au Bourg où les Chars seront prêts afin d'arriver à temps pour le Steamboat du matin, pour New-York et pour le Great Western Railroad, à temps pour prendre les Chars de Boston. Pour le fret et le passage s'adresser au Capitaine à bord. C. HIBBARD, Agent. 24 avril.

LE NOUVEAU STEAMBOAT EN FER RICHELIEU.

CAPT. J. F. SINCENNES, A COMMENCÉ, LUNDI, 27 AVRIL, Ses voyages réguliers entre Montreal et Chambly.

Table with columns: HEURES DE DEPART, DE CHAMBLY, DE MONTREAL, and TOUCHANT A. Lists departure times and destinations for the Richelieu steamboat.

CHEMIN DE FER ENTRE LE CHAMPLAIN ET LE ST. LAURENT.

LUNDI prochain, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL, les ARRANGEMENTS GENERAUX seront tels que suit:

Table with columns: PRINCE ALBERT, DE MONTREAL, DE LA PRAIRIE, and LES DIMANCHES. Lists train schedules and departure times.

LETTRE DE PASSAGE:

Première Classe de Passagers 5s., dite, pour aller et revenir le même jour, 5s. (pourvu qu'ils fassent connaître leurs intentions en prenant leurs cartes). Seconde Classe, 2s. 6d.; ditto, pour aller et revenir le même jour, 3s. 9d. (pourvu qu'ils fassent aussi connaître leurs intentions en prenant leurs cartes). Le fret doit être payé à la livraison. Toute information concernant le fret ou le passage de Montréal doit être fait à bord du Prince Albert. Bureau du Chemin de Fer, Montréal, 5 Mai, 1846.

Brique de St. Ours.

Les Soussignés propriétaires d'une briqueterie considérable à St. Ours, auront à vendre au 1er Juin prochain. Plusieurs 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières ou à Québec. JOS. MORIN ET FILS, St. Ours. Montréal, 28 Avril 1846.

Les Tours de l'Eglise Paroissiale de Montréal sont actuellement ouvertes pour la saison, jusqu'à la fin d'octobre prochain. A toutes les personnes qui désirent monter au sommet, à 215 pieds de hauteur, et d'où on peut voir toute la cité et les campagnes environnantes. ANT. DUBORD,

AUX INSTITUTEURS.

Les Membres de l'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS du District de Montréal s'assembleront à Montréal, dans la salle de l'Institut Canadien, VENDREDI 22 du présent. (Par ordre) J. E. LARONTE, Secrétaire Correspondant. St. Marc, ce 4 Mai, 1846.

LE FRANCO-AMERICAIN.

Journal Français démocratique.

PARAISANT les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine. PRIX de l'Abonnement:

Pour un an, - - - £1 10 0 Pour six mois, - - - £0 15 0 Pour trois mois, - - - £0 7 6

Le FRANCO-AMERICAIN a commencé le cours de sa publication le 6 avril. Des arrangements pris en France, avec les écrivains les plus en renom, le mettront à même de donner, avant leur apparition à Paris, les œuvres les plus remarquables de la Littérature moderne. Office provisoire à New-York, jusqu'au 1er. mai, 41 Ann Street. On s'abonne à Montréal, aux bureaux de la Revue Canadienne.

EN VENTE, A LA LIBRAIRIE DES SOUSSIGNÉS, LE NOUS DE MARIE, Très jolie Edition élégamment Reliée. Rue St. Vincent, No 3.—7 avril.

CHAUSSURES FRANCAISES.

Les Soussignés ont encore en main, de leur importation de l'an dernier, un assortiment assez considérable de BRODEQUINS ET SOULIERS pour Dames BOTTES SOULIERS, etc., pour Messieurs, et ils attendent par les premiers arrivages du Printemps, un nouvel assortiment très varié. E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent, No 3.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, informe ses amis et le public en général, qu'il a transporté son atelier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 16 Rue St. Vincent-mai.

C. E. BELLE, Notaire Public, a établi son Bureau, au No. 25, Rue St. Gabriel.

VITAL DESROCHERS, a établi sa résidence au No. 79, Rue St. Constant, faubourg St. Laurent, 80N ATTELIER au No. 112, rue Notre-Dame, près de l'Eglise paroissiale.—mai 1846.

MARCHANDISES NOUVELLES. PREMIERE IMPORTATION CE PRINTEMPS.

NOTRE SOUSSIGNÉ informe les Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir (par la voie de New-York) un assortiment des plus splendides et des plus nouveaux PATRONS DE CHALES D'ETE, de Mousseline de Laine Française, Batistes, etc., etc., RUBANS DE SATIN et autres, pour garnir les chapeaux; GANTS, de Paris, de la meilleure qualité; FLEURS ARTIFICIELLES de différentes variétés, Lacet, Frange, Boutons en soie et en acier, etc., etc. Son assortiment de CHALES légers de Paisey est très complet, il a aussi de la Batiste imprimée de Hoyle. Partie Ouest de la rue Notre-Dame, No. 203. Montréal, 24 avril, 1847.

A VENDRE.

19 VOLUMES de la "Gazette de Québec" publiés par autorité, demi-relié et bien conservés, depuis Novembre 1826 jusqu'à Novembre 1845. S'adresser à E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent. 7 avril.

A VENDRE.

L'ART EPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages; contenant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays par un Canadien, Suivi d'exemples de lettres d'Affaires de Conduite d'Introduction, de recommandation, &c. &c. Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour &c. On le trouve en vente aux librairies de MM. Fabre et Cie, rue St. Vincent. C. P. Laprohon, rue Notre-Dame. Holland et Thompson, rue St. Vincent. Chépleu et Lamothe; rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable Bureau de l'Aurore. F. CING-MARS. Prix 20 sous, 7s. 6s. la douzaine.

P. FOURNIER, ENCANTEUR,

No. 40, Grande Rue Saint-Jacques.

Le Soussigné prévient le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Enca, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement les MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc., etc. Il se chargera de vendre à commission toutes espèces d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus. P. FOURNIER. Montréal, 10 avril 1846.

MEDICAL HALL.

Rue Notre-Dame.

Le Soussigné offre à vendre, 4000 lb. de Graines de Trèfle, du Nord, de la meilleure qualité. 1500 lb. de Graines de Trèfle de Rawdon. 100 minots de Graine de Mil assésée, d'une qualité supérieure. —AUSI— Un assortiment de GRaines NOUVELLES de Jardin. A. URQUHART. 31 mars.

BAINS DE

LA CITÉ ET DE LA CORPORATION. Rue des Commissaires.

CES BAINS sont maintenant ouverts au public par la Saison. BAINS Chauds, Froids, à Douche (pluie) et à Vapeur, A TRENTE SOUS chaque. Montréal, 21 avril, 1846.



Departement des Terres de la Couronne. Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Enca Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIEME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fourneaux, maisons, magasins, remise, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excédant pas trois cent cinquante acres), qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, par la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne. Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient. Possession sera donnée le SECONDE jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complété. Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau. D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avis, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer. Montréal, 5 Janvier 1846.

CHAMPAGNE A VENDRE.

Quelques Caisnes de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTMNE & Cie., de Reims, Par ED. PAYNE, Agent pour le Canada. 181, Rue Notre-Dame.

ED. PAYNE, Agent pour le Canada.

181, Rue Notre-Dame.

—AUSI— Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel. Montréal, 12 Mars, 1846.

P. GOULET, MARCHAND TAILLEUR. (RECEMMENT ARRIVE' DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ecr. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servis qu'il est possible à son Magasin. M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des Etats-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élégance de ses ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montréal, 30 Janvier, 1846.

A VENDRE

A CE BUREAU, LES SEPT LIVRAISONS DE LA

Revue de Legislation et de Jurisprudence,

Prix un ECU chaque Livraison.

A LOUER

Le haut de cette Maison avantageusement située dans la rue St. Gabriel au No. 31, Vis-à-vis l'Hôtel du Canada, cette partie de maison peut convenir à une famille, ou à des hommes de profession pour Bureaux. S'adresser au propriétaire. LEWIS T. DRUMMOND. Rue Craig. Montréal, 6 Février, 1846.

LES BAINS DE MONTREAL, No. 20, rue Craig, SONT MAINTENANT OUVERTS TOUS LES JOURS,

Depuis 5 heures A. M. à 10 P. M. GEO. GARTH. Montréal, 24 avril, 1846.

EN VENTE

A la Librairie des Soussignés, L'HISTOIRE DE NEW-YORK,

Sous les Hollandais, par le Dr. E. B. O'Callaghan. E. R. FABRE, & Cie. Rue St. Vincent. 27 fev.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANCAISE.

ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc. S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur. Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBleury. Montréal, 16 avril, 1846.

A LOUER.

UNE MAISON bien logeable située rue St. Joseph, No. 17, au Faubourg St. Joseph, avec une grande cour, écurie &c. et devant occupé par le DR. CHARLEBOIS. Pour les conditions s'adresser à André Oulmet, Ecr. Avocat.—23 avril.

DAGUERRETYPE.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir, ces jours derniers, l'Atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerretype, au 142, Rue Notre-Dame. Ce jeune monsieur est né aux environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, et même en Europe. Ses portraits sont d'une fidélité et d'une perfection admirables, il est impossible de faire mieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation de talent qui ajoute une double valeur à une physionomie quelconque. Nous recommandons au public ce talent national et du pays, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous avons en ce genre de l'étranger.

ATTENTION!

Le SOUSSIGNE informe ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat d'ÉPICES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SECUES &c. &c. R. DESRIVIERES, No. 81 Front St. N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute commande excédant £25, New-York 15 Mars 1846.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Épices et voulant étendre ses affaires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'Importation qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain. S'adresser par lettre à Box 1038 Post-Office, New-York.

ON aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magasin (en gros) d'Épices, d'un jeune homme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenue des livres par entrée double. S'adresser par lettre affranchie, comme suit Box 1038 Post-Office, New-York. Montréal, 13 Mars, 1846.

Agence a New-York.

J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau Street.

EN présence de l'entraînement si progressif qu'éprouve tous les jours le commerce du Canada, vers les Etats-Unis, le soussigné a cru important de connaître les NOMBRES MANUFACTURES, qui à New-York et dans ses Environs, rivalisent d'activité avec l'Europe.—Il fera donc exécuter d'après les goûts locaux, tous les objets dont on lui confiera les commandes, les que:

- Mécanismes à Patentes, Inventions nouvelles, d'art ou d'agriculture, Perfectionnement de constructions, Plan d'architecture publique et privée, Ornaments de Salons, Bijouteries et argenteries, Montres et Pendules, Articles de modes, Livres de littérature et de Médecine "publiés aux Etats-Unis", Instruments de Chirurgie, Et objets de tous genres.

AUSI—Marchandises diverses comme ci-devant. N. B. Pour ornements et objets d'Églises, s'adresser à l'Hôpital-Genéral, (Savars Grise).

J. C. ROBILLARD.

ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL de LA REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois.

Comme on peut le voir par nos conditions d'Abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour DIX CHELINS seulement, à peu près cinq cents grandes pages de littérature, etc., et cinquante pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux publications.

Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIERE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve,

STANISLAS DRAPEAU, Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.